

19 MAI 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 17/2022 du 18 mai 2022

OBJET : PASSATION DE MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC MEDIA BUREAUTIQUE POUR LA LOCATION ET LA MAINTENANCE DU LOGICIEL MOOVAPPS (Gestion Electronique de Documents)

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu les délibérations du 13 juillet 2020 (rubrique N° 4), du 15 octobre 2021 et du 07 avril 2022 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Considérant la nécessité de migrer vers une nouvelle solution de Gestion Electronique des Documents (GED) avant fin 2022,

Compte-tenu de l'offre proposée par Média Bureautique du 16 mai 2022,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé le 17 mai 2022, un marché de prestations de services avec MEDIA BUREAUTIQUE à Vannes. Ce contrat consiste en la location d'un pack de 5 licences moovapps au prix de 145 euros HT par trimestre, un pack de portage de l'ancienne GED NOVAXEL vers Moovapps au prix de 1 850 euros, la maintenance éditeur annuel (mise à jour logiciel) au prix de 312 euros HT par an. Le plan de classement, l'installation du logiciel, le paramétrage et le transfert de compétence sont inclus dans l'offre.

Article 2 : la solution sera souscrite pour une durée de 5 ans à compter de la date d'installation qui devra intervenir avant fin 2022.

Article 3 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera affiché à la porte de la mairie.

Fait à Mohon le 17 mai 2022

Le Maire,
Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance